



Cahier de charges

RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE POUR LA FOURNITURE DE PIECES
DE RECHANGES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE ET
REHABILITATION DU MAGASIN DE PIECES DE RECHANGE DANS LE
DEPARTEMENT DE FERKESSEDOUGOU (REGION DU TCHOLOGO)

Août 2026

1. CONTEXTE	3
2. PHASE D'EXECUTION DES TRAVAUX	3
2.1. ETAPE PRELIMINAIRE DES TRAVAUX	3
2.2. AUTRES DISPOSITIONS	4
2.3 LIVRABLES DU PRESTATAIRE	4
2.4. RECEPTION PROVISOIRE DES OUVRAGES	4
2.5. TRAVAUX DE RÉHABILITATION, FOURNITURE DE PIÈCES DE RECHANGE PMH ET POSE D'ÉTAGÈRES MÉTALLIQUES	5
2.5.1. Travaux de réhabilitation du magasin	5
2.5.2. Fourniture et pose d'étagère et d'échelle	5
2.5.3. Fourniture de pièces de rechange de PMH	5
2.6. MOMENTS DE CÔNTRÔLE SPECIFIQUES QUI NECESSITENT LA PRESENCE D'ACF SUR LE CHANTIER OU LE CONTRÔLE D'ACF AVANT D'AVANCER SUR LES TRAVAUX	6
3. DOSSIER DE CANDIDATURE	6
3.1. Composition de la proposition technique	6
3.2. Offre financière	7
4. MODALITES DE SOUMISSION	7

1. CONTEXTE

Dans un contexte marqué par l'intensification des effets du changement climatique, l'accès aux services hydriques demeure la préoccupation centrale des communautés rurales. Malgré les dispositifs d'urgence mis en œuvre à la suite des crises (Programme Présidentiel d'Urgence, 2011-2015) et les avancées institutionnelles qu'a représentées la décentralisation de la gestion du secteur vers les collectivités territoriales, conformément à la loi de 2003, les moyens alloués sont restés insuffisants pour répondre aux besoins fondamentaux des populations en matière d'eau potable et d'assainissement, en particulier dans la région septentrionale de la Côte d'Ivoire.

Pour pallier ces insuffisances, Action Contre la Faim (ACF), a bénéficié d'un soutien financier des Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Artois-Picardie pour la mise en œuvre d'un projet intitulé « Accès durable à l'eau potable et à l'assainissement des populations en milieu rural du Bassin du Haut Bandama (Côte d'Ivoire) ». Ce projet poursuit un double objectif. Il s'est agi d'une part, de renforcer le taux de desserte en infrastructures d'eau et d'assainissement. Et d'autre part, d'améliorer la participation citoyenne et communautaire des populations rurales de la région du Tchologo, ces actions visent à promouvoir une gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle du bassin du Haut Bandama.

Ce projet entend disséminer dans le département de Ferkessédougou, le concept de Médiation Patrimoniale par Récurrence. Cette approche accorde une place centrale aux populations locales dans la gouvernance locale de l'eau.

À ce titre, ACF a accompagné la structuration de soixante-neuf (69) Comités de Gestion des Points d'Eau (COGEPE), de trois (03) Associations de Comités de Gestion des points d'Eau (ACGE), d'une (01) Association des Artisans Réparateurs (AAR) et d'une (01) Fédération des Associations des Comités de Gestion des points d'Eau (FACGE) au sein du département.

Par ailleurs, ACF a soutenu l'instauration d'un modèle de gestion mutualisée des points d'eau, fondé sur la mise en commun de ressources financières destinées à la réparation des pompes. Sur une période de trente-six (36) mois, un montant total de 26 022 502 francs CFA a ainsi été mobilisé à l'échelle départementale. Cela a permis d'assurer la maintenance des infrastructures dans un délai maximal de soixante-douze (72) heures. Les fonds collectés ont permis également la réparation de cent vingt-quatre (124) Pompes à Motricité Humaine (PMH) et trois (03) systèmes d'Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA), pour un coût global de 12 633 650 francs CFA.

Enfin, le projet prévoit la création d'un magasin de stockage dédié aux pièces de rechange pour PMH. Cette mesure est destinée à réduire les délais d'intervention et à consolider la confiance des populations dans le dispositif mis en place. À cette fin, un prestataire sera sélectionné pour assurer la fourniture des pièces détachées et procéder à la mise aux normes d'un local de stockage existant. Cette action permettra de garantir la pérennité opérationnelle du système.

2. PHASE D'EXECUTION DES TRAVAUX

2.1. ETAPE PRELIMINAIRE DES TRAVAUX

Le prestataire identifié pour l'exécution des travaux embauchera la main d'œuvre nécessaire pour son chantier. Le personnel en charge des travaux devra disposer d'Equipeement de Protection Individuel (EPI) et Collectif (EPC).

Un état des lieux du site sera réalisé avec l'entreprise en charge de la réalisation des travaux en vue d'apprécier la situation générale. La présentation de l'entreprise se fera au cours d'une rencontre organisée entre les différents acteurs (ACF, FACGE, Direction Régionale de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (DRHAS) et prestataire).

Les travaux se dérouleront dans la localité de Ferkessédougou. Ils se définissent comme suit :

- Fourniture de 373 pièces de rechange pour PMH ;
- Fourniture et installation de 10 étagères métalliques de 05 niveaux ;
- Réhabilitation de 1 magasin, incluant la reprise de la peinture, le remplacement de 1 porte et de 1 fenêtre, ainsi que la pose de 2 réglettes doubles étanches.

Le prestataire devra fournir, dans un délai de 7 jours après notification, un chronogramme détaillant :

- Les dates et lieux pour la fourniture et l'installation des équipements ;
- Les dates et lieux pour l'embarquement et le transport des fournitures vers le site ;
- Les dates d'arrivée des fournitures sur site ;
- Les dates de début et de fin des travaux ;
- Les horaires de travail et la liste du personnel ;
- Les dates de remise des clés.

Par ailleurs, le prestataire tiendra à jour le planning des travaux, incluant les calendriers spécifiques de livraison des équipements. Toute modification au planning général d'exécution des travaux sera soumise à l'accord préalable d'Action Contre la Faim (ACF).

Le prestataire tiendra également à jour un cahier de chantier retraçant l'état quotidien d'avancement des travaux. Ce document devra notamment mentionner :

- les effectifs du personnel présent ;
- les équipements et matériels utilisés ;
- les quantités de pièces de rechange pour PMH réceptionnées et entreposés
- l'état d'avancement de la fourniture et de la pose des étagères métalliques ;
- l'état d'avancement de la réhabilitation du magasin de stockage;
- tout accident, incident ou difficulté technique rencontrée ;
- toute autre information utile au suivi du chantier.

Ce cahier de chantier devra être tenu à disposition pour des visites inopinées de contrôle par ACF, la FACGE et la DRHAS. Enfin, des réunions de chantier hebdomadaires se tiendront au sein de la base d'ACF à Ferkessédougou. Cette action permettra d'assurer le suivi régulier de l'avancement des travaux et de valider les étapes clés. Ce sont notamment la réception des pièces de rechange pour PMH, la finalisation de la pose des étagères et la réhabilitation du magasin de stockage desdits pièces.

2.2. AUTRES DISPOSITIONS

Le prestataire est tenu de procéder à la remise en état complète des lieux en fin de chantier, incluant le nettoyage et l'évacuation des déchets. Tous les dommages causés aux infrastructures existantes durant les travaux seront à la charge du prestataire. Les dommages devront également être réparés dans un délai maximum de 48 heures après constat. Un état des lieux contradictoire sera dressé avant le début et à la fin des travaux. À défaut, ACF pourra faire réaliser les réparations nécessaires aux frais du prestataire.

2.3 LIVRABLES DU PRESTATAIRE

Les livrables attendus du prestataire sont les suivants :

- Un bordereau de prix unitaire des pièces de rechange par type de pompe ;
- Un modèle de simulation de la marge bénéficiaire ;
- Une liste de fournisseur agréée de pièces de rechanges ;
- Les certificats de conformité et garanties des équipements.

2.4. RECEPTION PROVISOIRE DES OUVRAGES

La réception provisoire de l'ouvrage sera prononcée conformément aux prescriptions des articles 27 et 29 à 31 du décret N°2008-173/PRES/PM/MEF portant réglementation générale des marchés publics et des délégations de service public, lorsque les travaux sont achevés et exécutés conformément aux prescriptions techniques du cahier de charge. Le prestataire notifiera par courrier à ACF de l'achèvement et la réception provisoire des travaux. La réception provisoire sera réalisée par ACF, la DRHAS et la FACGE. En outre, pendant la période de garantie (6 mois), les anomalies enregistrées par ACF seront transmises au prestataire pour une mise en conformité.

2.5. TRAVAUX DE RÉ HABILITATION, FOURNITURE DE PIÈCES DE RECHANGE PMH ET POSE D'ÉTAGÈRES MÉTALLIQUES

2.5.1. Travaux de réhabilitation du magasin

Le prestataire fournira et posera l'ensemble de la filerie et des appareillages nécessaires à l'éclairage du magasin, à savoir 10 ml de câble VGV 3x1,5 mm² sous tube ICD Ø11, un interrupteur simple allumage étanche et deux réglettes doubles étanches de 1,20 m (1x36W). Il procédera également à la fourniture et à la pose d'une porte pleine en acier galvanisé à frises de 22 mm (80 x 250 cm) avec un cadre et une serrure à canon de premier choix. Il posera une fenêtre pleine en acier galvanisé à frises de 22 mm (100 x 100 cm) avec un cadre, un scellement et une serrure. Il assurera aussi la préparation des supports (lessivage, ponçage, rebouchage) et l'application de deux couches minimums d'une peinture vinylique de première qualité sur les murs extérieurs (8,70 m²) et intérieurs (5,00 m²). Il appliquera également une peinture glycéro blanche sur le faux-plafond (8,76 m²). il protégera les pièces de rechange stockées, les étagères métalliques et les sols contre les projections et les poussières, et assurera l'évacuation des déchets de chantier. Pour les travaux en hauteur, le prestataire assurera la mise en place, le démontage des échelles et équipements d'accès nécessaires à la bonne exécution des travaux, y compris leur stabilisation et leur sécurisation conformément aux règles de l'art.

2.5.2. Fourniture et pose d'étagère et d'échelle

Le prestataire fournira et posera dix (10) étagères de rangement en acier galvanisé à quatre (4) étages, de dimensions profondeur 40 cm, largeur 250 cm et hauteur 180 cm, y compris toutes sujétions. Chaque étagère devra supporter une charge minimale de 300 kg et sera revêtue d'une couche de peinture antirouille pour protéger les pièces de rechange contre la corrosion. Il fournira également un escabeau pliable à six (6) marches antidérapantes et une machine d'étiquetage portable pour l'identification des pièces.

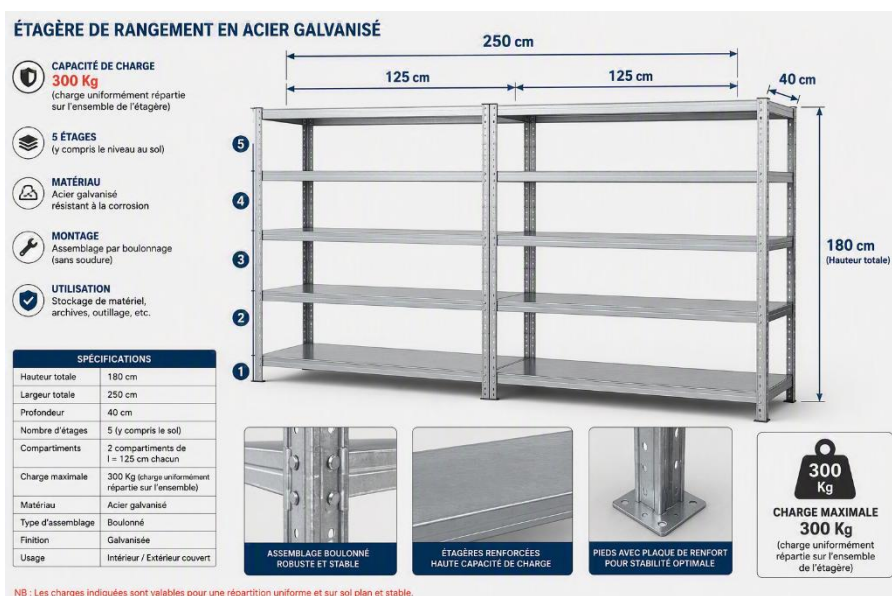


Image 1 : Étagère métallique

2.5.3. Fourniture de pièces de rechange de PMH

Le prestataire fournira un lot de trois cent soixante-treize (373) pièces de rechange destinées à l'entretien et à la réparation PMH de type VERGNET HPV60, VERGNET HPV60/2000, INDIA II et ABI MN2, conformément à la liste détaillée jointe au cahier des charges. Ce lot comprendra notamment des cylindres,

pistons, membranes, clapets, joints, bagues de guidage, segments, tringles, crépines d'aspiration, raccords, roulements, axes, pédales, fontaines, manches, ainsi que des pièces spécifiques en INOX pour les pompes INDIA II. les pièces seront neuves, de première qualité, conformes aux spécifications techniques des fabricants d'origine et conditionnées de manière à garantir leur protection contre l'humidité, la poussière et les chocs pendant le transport et le stockage. Elles seront livrées sur le site du projet à Ferkessédougou, accompagnées d'un bordereau de prix unitaire détaillé par type de pompe et d'un certificat de conformité.

2.6. MOMENTS DE CÔNTROLE SPECIFIQUES QUI NECESSITENT LA PRESENCE D'ACF SUR LE CHANTIER OU LE CONTRÔLE D'ACF AVANT D'AVANCER SUR LES TRAVAUX

Description de l'activité	Présence ACF requise	Approbation ACF requise
Construction et réhabilitation d'ouvrage		
Travaux de réhabilitation du magasin de stockage (peinture, porte, fenêtre, électricité)	Visite inopinée	ACF validera la conformité
Fourniture et pose des étagères métalliques	Visite inopinée	ACF validera avant réception
Fourniture et réception des pièces de rechange PMH	ACF sur place	ACF, AAR, FACGE et la DRH valideront les pièces de rechange
Réception provisoire des ouvrages	ACF sur place	ACF validera les travaux avant la validation de la DRH et FACGE
Suivi hebdomadaire des chantiers	ACF sur place	
Période de garantie et levée des réserves	ACF sur place	ACF validera les reprises

3. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats devront soumettre séparément une proposition financière et technique.

3.1. Composition de la proposition technique

Les prestataires intéressés par le présent avis doivent fournir les documents suivants :

- Lettre de manifestation d'intérêt précisant la motivation de la structure pour la mise en œuvre du Projet ;
- Copie des documents attestant de l'existence juridique de la structure : Registre de commerce, Déclaration fiscale d'existence (**Eliminatoire**)
- Au moins cinq (5) attestations de bonne exécution de projet similaire des clients antérieurs avec les références de ceux-ci ;
- Une méthodologie détaillée (Techniques, approvisionnement, contrôle qualité, liste des fournisseurs agréés) de mise en œuvre des activités ;
- Les rôles détaillés des membres de l'équipe engagée pour la mission (personnel clé et personnel d'appui) ;
- Les CV et les copies des diplômes légalisés du personnel clé engagé sur la mission ;
- Les moyens matériels et logistiques pour la mise en œuvre des activités ;
- Le calendrier détaillé d'exécution des activités sur deux mois ;
- Le certificat d'origine des pièces de rechange par type de pompe.

3.2. Offre financière

L'offre financière contiendra les devis quantitatifs et estimatifs de la prestation mis à disposition par ACF et renseignés par le prestataire.

L'offre devra également contenir :

- Le délai de validité (minimum 3 mois) ;
- Les modalités de règlement (chèque ou virement ; échéance des paiements) ;
- Le délai de livraison.

Les prix seront exprimés en Francs CFA, hors taxes et toutes taxes comprises

4. MODALITES DE SOUMISSION

Les documents devront être soumis en pièce jointe par courriel à l'adresse **offres@ci-actioncontrelafaim.org**, avec la mention en objet « *Recrutement d'un prestataire pour la fourniture de pièces de rechanges de Pompes à Motricité Humaine (PMH) et réhabilitation du magasin de pièces de rechange dans le Département de Ferkessédougou (Région du Tchologo)* ».

L'offre devra être reçue au plus tard le **04 septembre 2026 à 17h00 (GMT) 00 GMT+0**.

NB : Les offres soumises en retard ne seront pas acceptées.

ANNEXE



Quantification des
pièces de rechanges_f



DQE_Construction
étagère et Réhabilitati